

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 25 JUIN 2020

Membres : 23

Présents :21

Votants :23

Date convocation : 17 juin 2020

Date affichage : 17 juin 2020

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Rocquancourt jeudi 25 juin 2020 à 19 h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, CARDON Vincent, JACQUES Sylvie (départ à 20h40), BODIN Eric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DORE Myriam, CECIRE Sandrine, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, BIRGUL Hacer, HUBERT Romain, CARLAT Céline

Absents excusés : VIVIEN Béatrice (pouvoir à Florence Bouchard), BOURSIN Thomas (pouvoir à Patrice Mathon)

Pas d'observations sur le précédent compte rendu.

Monsieur Romain Hubert a été nommé secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- La société TDF a fait une demande d'implantation d'une antenne relais pour téléphonie mobile de 32m de haut au niveau du rond-point de Lorguichon derrière la stèle du mineur. Après avoir pris contact avec le service instructeur de Caen la mer, Monsieur Mathon a signé un arrêté d'opposition au projet.
- Implantation d'un mémorial sur la commune : Didier Bellanger, habitant d'Hubert-Folie et Président de l'association Goodwood a souhaité rencontrer Mme Le Maire pour lui faire part de son projet de mémorial à Tilly la Campagne en souvenir de la bataille des blindés de Goodwood. Il s'agirait d'une table d'orientation et une aire de stationnement est à prévoir.
Il n'a pas été établi de plan de financement, mais le projet a été estimé approximativement à 120 000€. L'association de M. Bellanger souhaite un soutien de la part du conseil municipal
- Terrain abandonné rue des canadiens : Une procédure de constat d'état d'abandon est en cours depuis 2017. Après contact avec le notaire, il semble qu'il n'y ait pas d'héritiers. Madame le maire attend le retour du notaire, pour entamer une procédure de préemption et d'acquisition du terrain.
- Une parcelle du lotissement Clos du mont non construite est non entretenue. Suite aux plaintes du voisinage, Madame Bouchard a adressé un courrier à la propriétaire lui demandant d'entretenir son terrain avant fin juillet. Dans le cas contraire une entreprise sera mandatée pour procéder à l'entretien et un titre de trésorerie sera émis à son encontre.
- Monsieur Roupnel, gérant du garage Rocquancourt Auto a rencontré Madame le maire. Il aimerait déménager car son actuel terrain n'est pas aux normes et son propriétaire ne souhaite pas faire de travaux de réhabilitation. Madame le maire lui a conseillé de prendre contact avec la Shema pour l'acquisition d'un terrain sur la zone d'activité d'Hubert Folie.
- Dépôt de déchets verts sur le secteur de Lorguichon par un paysagiste. Une prise de contact a été faite par la commune auprès du paysagiste pour trouver un terrain d'entente suite à une plainte d'un habitant
- Des habitants de la commune se sont plaint du bruit engendré par le chenil de M. Chatelin situé rue de l'égalité. M. Chatelin, va étudier la possibilité de mettre en place un système anti aboiement sur son chenil.
- Illuminations de Noel : Le prestataire Loire Illuminations a précisé qu'une extension pour la guirlande n'était pas possible pour Tilly La Campagne et un devis a été demandé pour faire en sorte que les 3 secteurs de Castine en Plaine aient le même thème de décoration.
- 2 journées de visite des locaux communaux seront proposées aux nouveaux élus : le samedi 4 juillet 2020 à 9h et le samedi 5 septembre 2020 à 9h ; le rendez-vous est fixé à Hubert-Folie.
- Le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a été publié le 30 juin 2020, ainsi, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants. La commune de Castine-en-Plaine devra désigner 7 titulaires et 4 suppléants. Les élections sanatoriales auront lieu le 27 septembre prochain. Le conseil municipal se tiendra à 19 heures.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Franck Robert présente les résultats du compte administratif

Le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	700 095.63 €	Dépenses	392 038.71 €
Recettes	1 001 440.77 €	Recettes	246 727.06 €
Résultats de l'exercice	+ 301 345.14 €	Résultats de l'exercice	- 145 311.65€
Résultat reporté	+ 1 039 085.08€	Résultat reporté	- 1 306.30€
Résultat de clôture	+ 1 340 430.22 €	Résultat de clôture	- 146 617.95€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour et pas de voix contre, approuve le compte administratif de la commune de Rocquancourt, tel que défini ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur Robert présente le compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal. Après avoir vérifié la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Le conseil municipal approuve, par 23 voix pour, aucune voix contre, le compte de gestion 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, de la commune de Castine-en-Plaine, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 1 340 430.22 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	301 345.14 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> (002)	1 039 085.08 €
C Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	1 340 430.22 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 146 617.95€
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (4)	- 26 748.89 €
Besoin de financement	173 366.84 €

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	173 366.84 €
2) Report en fonctionnement R 002 (2)	1 167 063.38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour et pas de voix contre, approuve l'affectation de résultat telle que définie ci-dessus.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal,

Considérant le budget primitif de l'année 2020, décide par 23 voix pour et pas de voix contre, de voter les taux d'imposition de la façon suivante :

Foncier bâti	20.15 %
Foncier non bâti	24.32 %

VOTE DU BUDGET

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter le budget 2020 comme suit :

Recettes de fonctionnement : 2 119 555.38 €

Dépenses de fonctionnement : 1 615 383.77€

Soit en excédent de fonctionnement

Equilibre des recettes et des dépenses d'investissement à 650 666.84 €

VALIDATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR

Départ de Madame Sylvie Jacques

Madame le maire donne lecture du projet de règlement intérieur transmis à chaque conseiller lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Aucune observation n'étant apportée, le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur tel que présenté.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL AGENTS

► Un poste d'Atsem actuellement en contrat aidé arrive à échéance le 30 août prochain. Compte tenu de l'ouverture d'une classe à l'école pour la rentrée de septembre 2020, considérant la nécessité d'offrir de bonnes conditions aux enfants sur le temps scolaire, le conseil municipal décide :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à compter du 31 août 2020 pour une durée hebdomadaire de 34.30/35^{ème} pour exercer les fonctions d'ATSEM à l'école.
- Ce poste fera l'objet d'une nomination stagiaire d'une durée de 1 an et d'une titularisation à cette échéance sous réserve de l'aptitude de l'agent dans sa fonction.
- La rémunération se fera sur la base de l'échelle indiciaire C1. Le temps de travail sera annualisé.
- Le maire est mandaté pour procéder aux démarches nécessaires à l'application de cette décision.

► Compte tenu de la création de la commune nouvelle, le poste d'adjoint technique polyvalent, tenu par Monsieur Didier GALLON, est affecté sur des heures de service et d'entretien sur les trois sites. Pour les commodités du service, son temps de travail actuellement de 34h30 hebdomadaire passera à temps plein à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la modification du temps de travail de ce poste dans les conditions citées ci-dessus.

OUVERTURE D'UN POSTE EN CANTINE

Considérant l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant la cantine,
Considérant la nécessité d'assurer dans de bonnes conditions le service à la cantine,
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territoriale contractuel à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée hebdomadaire de 6 heures 15 minutes pour assurer le service à la cantine.
- Ce poste fera l'objet d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans renouvelable selon les besoins dans la limite de 6 ans
- La rémunération se fera sur la base de l'échelle indiciaire
- Le poste est à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2020
- Madame le maire est mandatée pour signer le contrat correspondant

DÉLIBÉRATION SUR LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Madame le maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 26 mai 2020.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité sera fixé de la façon suivante.

CATEGORIE		
filières	grades d'avancement	ratios
TECHNIQUE	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

NON APPLICATION DES PÉNALITÉS DE RETARD

Dans le cadre des travaux d'extension d'une classe de la commune de Rocquancourt, un marché a été conclu sous forme de MAPA et attribué aux entreprises suivantes :

N° du lot	Désignation	Entreprise retenue
Lot 1	Gros œuvre	Gagneraud construction
Lot 2	Charpente, ossature bois	Pasquer SAS
Lot 3	Couverture	Delaubert
Lot 4	Préau métallique	Le Coguic
Lot 5	Menuiseries extérieures PVC /métallerie	Le Coguic
Lot 6	Plâtrerie, Menuiseries intérieures	DPI SARL
Lot 7	Revêtement de sols souples	Michel MARIE
Lot 8	Peinture	PIERRE Peinture
Lot 9	Electricité/Plomberie	ICF

Monsieur Bodin informe le conseil municipal qu'une mise en demeure de réaliser les travaux a été transmise à l'entreprise Le Coguic concernant le lot 5 : Si on ne prend en compte que le délai entre la date prévue de fin des travaux et le 16 mars date de l'annonce des mesures de confinement soit 10 semaines de retard, le montant des pénalités pouvant être appliquées et prévues à l'article 4.3.1 du CCAP s'élève à $50 \text{ j} \times 150 = 7\,500 \text{ € HT}$.

En conséquence, si cette mise en demeure reste sans effet passé le délai du **3 juillet 2020**, les pénalités seront appliquées.

Suite à cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attendre la fin du délai afin de décider de l'action à mener.

QUESTIONS DIVERSES

- Franck Robert demande si Caen La Mer a transmis le tableau des commissions. Rien à ce jour
 - Chantal Desbonnes demande s'il serait possible de faire une rampe plus douce pour accéder à la benne à déchets verts. Monsieur Maunoury l'informe que c'est prévu dans les travaux, un quai en béton avec rampe plus douce.
 - Monsieur Villain demande s'il y a eu des retours positifs sur le nouveau format du flash infos : oui très positifs.
 - Vincent Cardon remercie Didier Gallon pour sa réactivité lors de son intervention à Tilly sur la rampe PMR. Il demande s'il est possible de sécuriser une tombe dans le cimetière.
 - Monsieur Maunoury fait un point sur le city stade de Tilly => Livraison estimée au printemps 2021. Il indique également que l'alarme de la mairie est commandée.
 - Monsieur Mathon évoque la volonté de replanter par un propriétaire d'un espace boisé classé à Hubert-Folie. Il se renseigne pour savoir si c'est possible. De plus il explique qu'il est devenu président du SMICTOM suite à la démission obligatoire du président actuel.
 - Romain Hubert évoque le jeu d'énigme qui sera proposé cet été aux habitants de Castine en plaine dans le but de leur permettre de découvrir les 3 secteurs de la commune.
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 10 juillet 2020 à 19 heures à la mairie de Castine-en-Plaine, secteur Rocquancourt.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an sus-dits.